

Date de dépôt : 11 novembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys concernant le chantier TCOB : pourquoi le chantier n'est-il pas géré de façon à être moins pénible pour les habitant-e-s de notre canton ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 octobre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Si nous devons nous féliciter de l'avancée du tram en direction d'Onex et Bernex, il n'en demeure pas moins que la gestion de ce chantier s'avère particulièrement calamiteuse, dans la durée, pour les habitant-e-s riverains directs, mais aussi pour toutes les personnes qui doivent emprunter les voies de circulation touchées par le chantier. Plusieurs autres interpellations urgentes écrites (IUE) ont d'ailleurs déjà fait état de cette situation parfois alarmante.

Ainsi, aujourd'hui, alors que certains secteurs du chantier sont bien avancés, il n'est pourtant pas rare d'observer à leurs abords immédiats des périmètres qui sont laissés à l'abandon : chaussées éventrées, voies de circulation fermées, etc.

De la route des Jeunes entre les Acacias et la Jonction (voie de circulation fermée alors qu'elle servirait utilement les lignes TPG 4, 11 et D, bloquées dans la circulation) à la rue des Bains (revêtement provisoire alors que les travaux semblent terminés), en passant par le Rond-Point de la Jonction (qui ressemble à une zone dévastée après un attentat alors que les piétons ne disposent plus que d'espaces réduits), les exemples ne manquent pas.

Alors que la Ville de Genève et en particulier le SEV, Service des Espaces Verts, mènent depuis plusieurs années une politique d'information et d'explications extrêmement intelligentes lorsque des travaux doivent être entrepris, le canton et le DCTI en sont manifestement incapables aujourd'hui et, les citoyen-ne-s ne peuvent pas comprendre le pourquoi et le comment de ces zones dévastées qui perdurent.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il en l'occurrence nous expliquer pourquoi certaines zones du chantier TCOB restent à l'abandon et sont pas rendues, même de façon provisoire, à leurs usagers ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le chantier du TCOB est un chantier de très grande envergure, qui implique un très grand nombre d'intervenants, dont les communes, les TPG, Swisscom, les SIG, l'OFT, etc. Ainsi, il se déroule selon des phasages planifiés, en fonction des interventions de chaque entreprise, avec pour objectif de réaliser le TCOB le plus rapidement possible, en prenant en compte les impacts sur les usagers et les riverains, tout en restant dans les cadres légaux et budgétaires.

D'une manière générale, si des fouilles sont laissées ouvertes un certain temps à différents endroits du chantier, il ne s'agit pas d'un abandon de la zone, mais du résultat d'une collaboration entre les différents services publics transitant en sous-sol afin de réaliser tous les branchements et raccordements nécessaires en fonction de l'avancement du chantier. S'il fallait refermer chaque fouille entre deux interventions, il en résulterait des coûts supplémentaires et un agacement encore plus grand de la population voyant que l'on recrée là où l'on a déjà creusé.

Très soucieux d'une communication claire et ciblée, le Conseil d'Etat a mis en place un système d'information à plusieurs niveaux : par des communiqués de presse pour toute la population, par des fiches infos distribuées à tous les riverains et par la mise à jour du site internet créé spécialement à cet effet, www.way-tram.ch. Par ailleurs, deux pavillons d'information ont été installés sur le tracé du TCOB où le public peut s'informer lors des deux permanences hebdomadaires. Enfin, deux délégués des maîtres d'ouvrage permettent également aux riverains et commerçants d'avoir un contact direct avec la direction générale du chantier, afin de résoudre les problèmes que chacun peut rencontrer lors de la réalisation des travaux dans son secteur.

S'agissant des exemples cités, il peut être précisé que la capacité de la circulation dans le carrefour Pont de St-Georges - Route de Chancy ne permet pas un rabattement en toute sécurité des bus et qu'en novembre 2010, dès la réouverture de la descente de la route de Chancy au trafic individuel et le réaménagement du carrefour précité, une voie bus sera aménagée sur la route des Jeunes.

La rue des Bains a été entièrement remise à neuf et sera terminée en juin 2011, avec la mise à double sens pour le passage de s trolleybus. Dans l'intervalle, il a été renoncé à poser un revêtement provisoire en raison des coûts disproportionnés et des places de parc provisoires ont ainsi pu être créées pour les visiteurs du secteur.

Enfin, le rond-point de la Jonction est un carrefour très difficile à gérer avec l'accès au dépôt des bus TPG. Dès lors, la capacité de la circulation a été privilégiée. Partant, de nombreuses étapes de chantiers sont prévues pour la traversée des conduites souterraines et des voies, ce qui ne permet pas de raccourcir la durée du chantier dans ce secteur.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que tous les acteurs, Etat, Ville de Genève, communes, SIG et entreprises, s'attachent à prendre toutes les mesures pour minimiser les zones de chantier et pour diminuer l'impact des travaux sur la population.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP